

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 939-26 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement numéro 939-26 concernant l'adoption du code d'éthique et déontologie des élus de la Ville de Sainte-Catherine été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, et que l'avis de motion requis par la loi a été donné lors de cette même séance.

Ce projet de règlement vise à adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Catherine, dont voici un résumé de son contenu :

Définition des valeurs de la Ville soit:

- L'intégrité
- La prudence
- Le respect et la civilité
- La loyauté
- L'équité
- La confidentialité
- L'honneur

Mise en place de règles de conduite soit:

- Les règles déontologiques
- L'utilisation des ressources et biens de la Ville
- La discrétion et la communication de renseignements confidentiels
- L'image de marque de la Ville
- L'après-mandat
- La formation

Ce projet de règlement est présenté pour adoption conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2026.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 16 février 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice Services juridiques et greffe